



# PROFESSION DE FOI

## CAP B

Commission Administrative Paritaire

La loi de la transformation de la fonction publique de 2019, à laquelle **FO Défense** s'est toujours opposée, a considérablement modifié le rôle des organisations syndicales dans les instances représentatives du personnel en fusionnant les CAPL et CAPC, en supprimant les CAP par corps et en limitant leur champ de compétences.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, les commissions administratives paritaires de niveau (A, B, C) ne traiteront que les mesures d'ordre individuel et les sanctions disciplinaires.

Vos représentants **FO Défense** vous défendront en cas de :

- Refus de titularisation
- Refus de congés de formation
- Licenciement
- Refus de demande de travail à temps partiel
- Révision de votre compte-rendu d'entretien professionnel
- Refus de demande de mise en disponibilité
- Sanctions disciplinaires
- Refus de demande initiale ou de renouvellement de télétravail

Les élus **FO Défense** continueront à démontrer notre rôle toujours primordial et fondamental dans la défense des intérêts des agents pour faire respecter leurs droits, tant pour l'application des dispositions statutaires que pour les lignes directrices de gestion.

En aucun cas, l'application de cette loi ne doit affaiblir notre ambition à affirmer notre présence et notre rôle, même si la tendance de l'administration consiste à contourner les représentants du personnel.

A chaque réunion, nous revendiquerons, pour la catégorie, le rétablissement de toutes les prérogatives des CAP qui garantissent aux agents l'égalité des droits, d'emploi et de traitement, et l'abandon des lignes directrices de gestion.

La diversité des candidats **FO Défense**, aussi bien par corps que par employeur et zone géographique, est un véritable atout pour vous défendre.

Les corps de catégorie B au ministère des Armées :

SA – Secrétaires Administratifs.....	→ <b>Accéder</b>
TSEF – Techniciens Supérieurs d'Etudes et de Fabrication .....	→ <b>Accéder</b>
AS – Aides-Soignants civils .....	→ <b>Accéder</b>

**En 2022, un seul vote → FO DÉFENSE**

**Pour toute question, "SOS élections" :**  
***elections2022@fodefense.fr***  
**ou 0142 7776 73**

Fédération Syndicaliste FO de la Défense,  
des Industries de l'Armement et des secteurs assimilés  
46 rue des Petites Écuries • 75010 Paris • Tél. 01 42 46 00 05  
www.fodefense.com

# Secrétaires Administratifs

## ■ Transverse

Cette profession de foi doit être d'abord replacée dans les autres revendications portées par la fédération **FO Défense** concernant notamment le pouvoir d'achat qui passe par une revalorisation du point d'indice et des grilles indiciaires. Elle prend ensuite une acuité particulière avec la question de la qualité de vie au travail, dont le chantier du télétravail pour lequel **FO** a pris une part prépondérante ; celle de la réorganisation du temps de travail avec, par exemple, la possibilité offerte, par certains employeurs, d'offrir des postes à responsabilité en région. Elle interroge enfin sur la mise en place de politiques ministérielles innovantes et structurantes dans tous les domaines RH.

## ■ Mobilité

**FO Défense revendique** des Lignes Directrices de Gestion (LDG) qui doivent permettre des parcours professionnels pour l'ensemble des personnels civils avec une politique de gestion, de mobilité et d'avancement transparente et non à la main de la seule administration.

**FO demande** une contribution accrue des organisations syndicales dans le processus des LDG pour garantir les droits des agents : communication des tableaux synoptiques d'avancement.

**FO demande** une augmentation des ratios PRO/PRO pour l'avancement.

## ■ Restructurations/Transformations

**FO Défense exige** que le processus de mobilité des agents faisant l'objet d'une transformation ou d'une restructuration soit revu en marge du processus classique de mobilité afin :

- Que l'employeur « prenant » propose, systématiquement, un entretien à l'agent qui postule ;
- Que la priorité soit donnée à ces agents tel qu'indiqué dans le point 1.3.2.1 (« la gestion des mobilités : les principes ») du Plan d'accompagnement des Transformations (cf. instruction n° 0001D22000076/ARM/SGA/DRH-MD/SRHC/SD-RAP/BAT du 21/12/2021) ;
- Une rénovation des règles liées à la modification substantielle des fiches de poste.

## ■ Recrutement

**FO Défense demande** une connaissance précise et une transparence sur la mise en place des Concours nationaux à affectation régionalisée.

## ■ Reconnaissance professionnelle

Pour **FO Défense**, il est temps de reconnaître à sa juste valeur le travail qu'effectuent les agents de catégorie B, en tant que réels cadres intermédiaires ou experts, par une augmentation des volumes d'avancement de grade et de promotion de corps.

**FO exige** une refonte et un repyramidage de la catégorisation des postes (RIFSEEP).

... / ...

## ■ Parcours professionnel

**FO Défense exige** une vraie formation à l'adaptation au poste. La formation initiale est insuffisante (1 semaine) au regard d'une première affectation sur des postes à responsabilités.

**FO exige** un retour à un véritable parcours d'intégration à l'entrée dans la Fonction Publique à la hauteur des exigences des domaines d'emploi du MINARM.

**FO demande** la mise en place de parcours de formations adaptés aux fonctions des agents : management et gestion de conflits, ressources humaines, finances, juridiques, etc...

**FO revendique** la mise en place de parcours qualifiants permettant d'anticiper l'évolution des métiers et des organisations, en particulier pour les agents touchés par les transformations.

**FO demande** que soient étudiés des examens de grade par la seule prise en compte du RAEP et une requalification pour identifier davantage de postes de niveau 1.

## ■ Pouvoir d'achat

**FO Défense revendique** le dégel définitif du point d'indice et l'augmentation du point d'indice indexé sur l'inflation.

**FO exige** la revalorisation de la grille de catégorie B.

**FO dénonce** le fait que le premier échelon de la catégorie B : IM 343 est le même que celui des A premier grade. L'indice devrait être à minima l'INM : 477.

## ■ Qualité de vie au travail

**FO Défense rappelle** qu'il s'agit d'une population qui présente de grands risques psychosociaux, car toujours sous pression, soit par le rôle de filtre (courroie de transmission) entre la chaîne de commandement et la chaîne de production, soit par son expertise afin de répondre à des sollicitations toujours plus nombreuses et urgentes.

**FO exige** l'application pleine et entière, à tous les agents, de la loi sur le Télétravail et l'accord-cadre MINARM, s'appuyant sur les activités et non les postes.

## ■ Politiques spécifiques

**FO Défense demande** la prise en compte de la situation des personnels en situation de handicap dans l'ensemble de la carrière de ces agents. L'Etat doit être un employeur exemplaire par une politique de recrutement volontariste.

**FO revendique** une simplification de l'aménagement des postes pour ces agents.

**FO demande** vraie politique d'accompagnement des agents lors des périodes de congés de longue durée ou de longue maladie (mise en place de formation, réorientation, anticipation des retours dans les services).

**FO veut lutter** pour une réelle égalité Femmes/Hommes (fonctions, responsabilités et rémunération).

## ■ Retraite

**FO Défense affirme** son attachement au code des pensions civiles et militaires, conséquence du statut général des fonctionnaires.

**FO demande** l'intégration des primes et indemnités statutaires dans le calcul actuel des retraites.

**FO exige** l'abandon d'une retraite universelle par points.

# Techniciens Supérieurs d'Etudes et de Fabrication

Les principales revendications **FO DEFENSE** :

**METTRE EN PLACE** une formation qualifiante sur la base du volontariat au profit des TSEF afin d'atteindre une équivalence à Bac + 3 (niveau II) reconnue au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

**VEILLER** au maintien de formations pour les spécialités orphelines.

**DÉFENDRE et CONSERVER** les acquis des TSEF :

- maintien des indemnités compensatrices ou différentielles décorrélées des primes,
- maintien du droit d'option à la retraite ouvrière pour les TSEF concernés et volontaires pour partir dans ces conditions.

**PLAFONNER** à hauteur de 20% la promotion au travers de l'examen professionnel d'ICD.

**REVENDIQUER** un plan de requalification de B en A technique.

Augmenter le taux d'avancement de 50% à 80% réservé sur la liste d'aptitude au choix.

Pour toute question, "SOS élections" :  
[elections2022@fodefense.fr](mailto:elections2022@fodefense.fr)  
ou **01 42 77 67 73**

Fédération Syndicaliste FO de la Défense,  
des Industries de l'Armement et des secteurs assimilés  
46 rue des Petites Écuries • 75010 Paris • Tél. 01 42 46 00 05  
[www.fodefense.com](http://www.fodefense.com)

# Aides-Soignants civils

## Les principales revendications **FO DEFENSE** :

- La mise en stage de tous les contractuels sur postes permanents.
- L'augmentation générale des salaires.
- L'intégration des primes et indemnités dans le salaire de base pour le calcul de la retraite.
- Le financement et la prise en charge à 100 % sur le temps de travail de la préparation aux concours et de la formation professionnelle lors de la réussite aux concours.

**Pour toute question, "SOS élections" :**  
***elections2022@fodefense.fr***  
**ou 0142777673**

Fédération Syndicaliste FO de la Défense,  
des Industries de l'Armement et des secteurs assimilés  
46 rue des Petites Écuries • 75010 Paris • Tél. 01 42 46 00 05  
www.fodefense.com